

# NETWORK OF TAX ORGANISATIONS

Le Network of Tax Organisations (NTO, réseau des organisations fiscales) est un **réseau d'organisations régionales et internationales d'administrations fiscales** qui vise à développer et à promouvoir des régimes fiscaux efficaces afin de contribuer au bien-être des populations. Il sert de **plateforme mondiale** d'échange d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques en matière d'administration fiscale.

Le NTO a été lancé officiellement au mois de mai 2018 à Ottawa, au Canada, avec la signature d'un protocole d'entente par les membres. Après avoir revu la stratégie, fin 2021 les membres du NTO ont convenu des propositions de valeur suivantes pour la période de 2022 à 2025 :

1

**Élaborer** une **plateforme dynamique** pour les échanges entre les pairs et la collaboration entre ses membres en garantissant un examen systématique et réguliers des besoins des membres, la coordination de visites d'étude et les échanges de personnel entre les secrétariats des membres du NTO, en créant des groupes de travail de spécialistes sur des thèmes et sujets prioritaires et en organisant des activités d'apprentissage entre pairs pour les administrations fiscales.

2

**Permettre** l'accès à une **base internationale de connaissances en matière d'administration fiscale** en garantissant la gestion des connaissances, en réalisant un examen systématique et régulier des propositions des membres et en identifiant les opportunités de partage des ressources de connaissances techniques.

3

**Développer** de **nouvelles connaissances et ressources d'apprentissage pour les administrations fiscales** afin de répondre aux besoins évolutifs des membres en élaborant des programmes sur les sujets prioritaires validés par les membres.

4

**Garantir** des **synergies/la complémentarité** avec les partenaires de développement et les autres parties prenantes sur la scène internationale de la fiscalité en interrogeant les autorités fiscales sur l'aide des partenaires de développement et en identifiant les besoins de développement de capacités afin que le NTO et/ou les Organisations fiscales régionales (OFR) apportent une plus grande aide.

5

**Jouer** un **rôle de défenseur** sur la scène internationale de la fiscalité en permettant des discussions entre les gouvernements et les régions avec le NTO sur les thèmes du dialogue fiscal international et le partage d'informations et les mises à jour régulières sur différents axes de travail relatif à la fiscalité internationale entre les organisations membres.

6

**Renforcer** la structure de **gouvernance du NTO** en assurant la stabilité du NTO sur le long terme, en améliorant les communications stratégiques et en créant et en gérant un système d'évaluation.



## Membres du NTO

African Tax Administration Forum (ATAF),  
[www.ataftax.org](http://www.ataftax.org)



Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF), [www.credaf.org](http://www.credaf.org)



Association of Tax Authorities of Islamic Countries (ATAIC),  
[www.ataic.org/](http://www.ataic.org/)



Intra-European Organisation of Tax Administrations (IOTA),  
[www.iota-tax.org](http://www.iota-tax.org)



Centro Interamericano de Administraciones Tributarias (CIAT), [www.ciat.org](http://www.ciat.org)



Pacific Islands Tax Administrators Association (PITAA), [www.pitaa.org](http://www.pitaa.org)



Commonwealth Association of Tax Administrators (CATA),  
[www.catatax.org](http://www.catatax.org)



West African Tax Administration Forum (WATAF),  
[www.wataf-tax.org](http://www.wataf-tax.org)



The Caribbean Organisation of Tax Administrators (COTA),  
[www.caricom.org](http://www.caricom.org)



Study Group on Asia-Pacific Tax Administration and Research (SGATAR), [www.sgatar.org](http://www.sgatar.org)



### Les principes suivants orientent le travail du Network of Tax Organisations :

- **Complémentarité** : la collaboration vise à compléter les activités et les accords de coopération existants. Le NTO évitera la duplication des efforts et s'efforcera, à l'inverse, de créer des synergies.
- **Égalité** : Participation is founded on the equality of the NTO members.
- **Transparence** : la gouvernance et les activités du NTO sont communiquées, tant en interne qu'en externe, de manière claire et ouverte.
- **Volontariat** : l'indépendance et l'autonomie de tous les membres sont assurées. Leur participation au NTO et à ses activités est volontaire.

La structure de gouvernance du NTO inclut l'Assemblée du NTO, le Conseil du NTO et le Secrétariat du NTO. L'Assemblée du NTO prend des décisions relatives à la stratégie et à la gouvernance du NTO et se compose des directeurs de tous les membres du NTO. L'Assemblée sélectionne les cinq représentants du Conseil du NTO et le Chef du conseil parmi les membres du NTO tous les deux ans. Le Conseil du NTO est chargé de la gestion opérationnelle du NTO et de l'application des décisions de l'Assemblée.

Le Secrétariat du NTO organise le travail du NTO sous la direction stratégique générale du Conseil et conformément aux décisions de l'Assemblée. Le Secrétariat du NTO est assuré par l'International Tax Compact (ITC). L'ITC est financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement et par l'Union Européenne.